



21.3635

**Postulat Hurni Baptiste.
Musikstreaming und Einkommen
in Musikberufen. Daten erheben
und Lösungen finden**

**Postulat Hurni Baptiste.
Streaming musical et revenus
des métiers de la musique.
Chiffrer et imaginer des solutions**

CHRONOLOGIE

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 01.10.21

NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 13.12.21

Präsidentin (Kälin Irène, Präsidentin): Das Postulat wird von Herrn Nantermod bekämpft.

Hurni Baptiste (S, NE): Victor Hugo disait: "La musique [...] est la vapeur de l'art. Elle est à la poésie ce que la rêverie est à la pensée, ce que le fluide est au liquide, ce que l'océan des nuées est à l'océan des ondes." Oui, la musique est un des arts où tous les êtres humains se retrouvent. Certes, nous n'aimons pas tous la même musique, mais, de la symphonie classique au jodel, en passant par le rock, le hip-hop ou encore le reggae, nous écoutons tous de la musique. Traditionnellement, la musique s'écoutait chez soi, au travers du dernier CD de son artiste préféré, que l'on avait obtenu après avoir attendu parfois de longues heures devant un magasin.

Force est de constater que la manière de consommer la musique a changé ces dernières années. En effet, s'il est un secteur économique qui ne connaît pas la crise depuis 2015 et dont la progression s'est fortement accentuée en 2020, notamment auprès de publics plus larges, il s'agit bien du streaming, au travers des plateformes de diffusion de contenus. En soi, cela n'a rien de problématique, si ce n'est que cette augmentation ne profite pas aux créateurs de contenus, mais aux géants du numérique, tels que Spotify, Apple Music, Google ou Deezer.

En gagnant 0,39 centime par écoute – et j'ai bien dit 0,39 centime, non pas 39 centimes! –, un artiste doit être écouté au moins 25 000 fois pour obtenir 100 francs et plus d'un million de fois par mois pour espérer recevoir un salaire de 4000 francs.

Ces revenus, largement insuffisants, sont de nature à menacer la création artistique et culturelle, en particulier pour les artistes qui se trouvent au début de leur carrière et qui sont actifs dans un petit pays comme la Suisse, qui plus est divisé en trois espaces culturels. On dira encore que ce constat n'est pas nouveau, puisqu'il a déjà été établi par nos autorités, qui ont apporté des solutions dans le domaine du cinéma et de la création cinématographique. Or, on le sait, différentes solutions sont envisageables pour redistribuer une partie de ces revenus considérables générés au moyen de la création artistique, mais les données manquent cruellement pour envisager d'agir.

Le Conseil fédéral lui-même admet que cette demande d'étude permettrait de clarifier de nombreuses questions, à commencer par la réponse à la question de savoir quelle est l'importance économique de la production musicale suisse en regard de la consommation de musique sur les plateformes de diffusion. En outre, dans ce domaine il convient de souligner que l'OCDE est en discussion, l'Union européenne aussi, alors que d'autres, comme le gouvernement libéral du Canada, a quant à lui présenté un projet de loi.

Ce qui était vrai pour le cinéma devrait l'être aussi pour la création musicale, sur la base de chiffres que cette étude devra amener. Pour nous, ce postulat doit être la pierre fondatrice de la réflexion helvétique sur la manière dont on rémunère la création artistique musicale, afin que notre pays puisse voir la création musicale rayonner.



Nantermod Philippe (RL, VS): Notre collègue Baptiste Hurni soulève avec son postulat la question du streaming, et souligne qu'il appartiendrait à l'Etat d'intervenir sur un marché qui fonctionne relativement bien. Quelles sont les solutions nationales pour favoriser la production musicale? Eh bien, ma réponse est qu'il n'y en pas, et que la production musicale n'appartient certainement pas à l'Etat. Ce n'est pas un office fédéral, ce n'est pas une loi, ce n'est pas un postulat qui permettra de faire des bons disques! Et les meilleurs morceaux que j'écoute sur mon iPhone ne proviennent certainement pas de décisions de parlementaires fédéraux, et encore moins de fonctionnaires de l'administration fédérale ou des administrations cantonales.

Monsieur Hurni, j'ai pu voir sur le site du Parlement que vous êtes né en 1986. Nous sommes de la même génération – j'ai juste deux ans de plus que vous – et vous avez comme moi dû connaître les années du piratage en ligne. En 1999, c'était Napster; en 2001, c'était Kazaa; en 2004, c'était Limewire. Nous n'étions pas élus au Parlement à cette époque-là, mais si nous l'avions été j'aurais pu comprendre votre intervention, parce qu'à l'époque, oui, les produits mis en ligne sur Internet ont détruit le marché de la musique, ils ont détruit le CD et ont d'ailleurs fait revivre quelques supports qui étaient complètement passés de mode, comme la cassette ou le disque vinyle, mais cela est resté anecdotique et n'a fait vivre personne.

Vous dites que les revenus du streaming musical sont insuffisants, avec 0,39 centime par écoute. J'ai pu lire dans un média que vous connaissez, Arcinfo, le 16 janvier 2019, que lors d'un passage de trois minutes sur la SSR, 7,50 francs reviennent à l'artiste; 7,50 francs pour des dizaines de milliers d'écoutes, ce qui représente environ un centième de centime par écoute. Un CD, c'est 1 franc qui revient dans la poche de l'artiste. Pour une dizaine de titres écoutés au moins dix fois, c'est aussi environ 1 centime par écoute. En réalité, cher collègue Hurni, une écoute en ligne n'est pas moins bien payée qu'une écoute à la radio ou qu'une écoute sur un CD, sauf à dire que vous voulez comparer une écoute sur Spotify avec le prix de la vente d'un CD.

Depuis des années, le streaming a en réalité résolu le problème. Les revenus de l'industrie de la musique ont de nouveau atteint les niveaux qui étaient ceux d'avant l'arrivée d'Internet. Les solutions ne sont certainement pas dans les mains de l'Etat, elles sont dans les mains de l'industrie. Nous devrions déposer des postulats pour nous demander pourquoi ces entreprises actives dans l'informatique sont toutes basées aux Etats-Unis et jamais en Europe, plutôt qu'essayer d'inventer des taxes et des nouvelles lois.

Pour cette raison, je vous invite à rejeter ce postulat, et j'invite nos entreprises en Suisse à faire preuve d'innovation.

Berset Alain, conseiller fédéral: Monsieur Nantermod, puisqu'on est en train de faire des "outing" sur les années de naissance: pour moi, c'est 1972 – douze ans de plus que vous – et j'ai vécu une période que vous n'avez peut-être pas vécue, celle où l'on enregistrait la radio sur des cassettes à bande pour la réécouter plus tard. M. Lüscher nous dit qu'il a aussi vécu cette période. Oui, on a toujours fait ce que l'on pouvait pour écouter de la musique comme on le pouvait, mais la question des droits de production et celle de la stabilité dans ce marché sont évidemment centrales.

Alors, qu'avons-nous aujourd'hui sur la table? Ce n'est pas une proposition qui demande de légiférer, de prendre des mesures urgentes ou que sais-je, mais plutôt de connaître un peu mieux la situation. Ce postulat demande d'analyser la situation, de présenter quelques chiffres. Nous avons des lacunes incontestables en matière de statistiques et d'analyse dans le domaine de l'économie musicale. Nous pouvons aussi mener une réflexion sur le meilleur moyen d'être présent ou pas dans ce marché et dans ce domaine et de voir ce qui se fait dans d'autres pays, ce qu'il faut coordonner ou pas.

Dans ce cadre, le Conseil fédéral est d'avis que ce postulat peut être réalisé, qu'il devrait nous permettre, sur une base objective, d'en savoir un peu plus sur le marché tel qu'il existe aujourd'hui, parce qu'il s'est développé de manière

AB 2021 N 2542 / BO 2021 N 2542

extrêmement rapide avec les plateformes. Il est vrai que l'on pourrait se dire que l'on n'y comprend plus grand-chose.

Nous avons pris acte que le postulat, bien qu'accepté par le Conseil fédéral, est combattu. Je peux vous redire que le Conseil fédéral est prêt à présenter un rapport avec quelques éléments chiffrés, statistiques et faits.

C'est avec cette argumentation que j'aimerais vous inviter, pour que l'on puisse mener une discussion et un débat sur une base aussi objective que possible, à accepter ce postulat. Il ne demande pas de mesures, il ne demande pas de projet de loi; il demande un rapport pour en savoir un peu plus sur la situation. Cela nous paraît sage de le soutenir dans l'état actuel.

Präsidentin (Kälin Irène, Präsidentin): Der Bundesrat beantragt die Annahme des Postulates.



AMTLICHES BULLETIN – BULLETIN OFFICIEL

Nationalrat • Wintersession 2021 • Zehnte Sitzung • 13.12.21 • 14h30 • 21.3635
Conseil national • Session d'hiver 2021 • Dixième séance • 13.12.21 • 14h30 • 21.3635



Abstimmung – Vote

(namentlich – nominatif; 21.3635/24322)
Für Annahme des Postulates ... 82 Stimmen
Dagegen ... 102 Stimmen
(2 Enthaltungen)